

SEANCE 2019-03 DU 25 MARS 2019

Convocation du 19/03/2019

Affichée à la porte de la Mairie le 19/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie LEVEQUE, Maire.

Etaient présents :

M. Yves JEANNETEAU, M. Éric PERRET, Mme Viviane RAIMBAULT et Mme Sandrine WALEK, Adjoints.

M. Philippe MIRVEAUX, Madame Françoise SOUYRI, M. Emmanuel CORNILLEAU, Madame Vanessa LEPAGE, Mr Grégoire CROTTE, Mme Sonia WEISS VOISIN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

M. Laurent DILLEU qui a donné pouvoir à M. Yves JEANNETEAU,
Mme Marie-Pascale GUILLAUME qui a donné pouvoir à M. Philippe MIRVEAUX,
M. Emmanuel GODEFROY qui a donné pouvoir à Mme Sandrine WALEK.

Etaient absents :

M. Didier AGATOR,
Mme Estelle BOUTEILLER.

Secrétaire de séance : Madame Vanessa LEPAGE

Convocation du 19 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 11 + 3 pouvoirs

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 28 mars 2019.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans modification.

RAPPORTS DIVERS

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents comptes rendus de réunions qui ont eu lieu depuis la dernière séance :

1. CCLLA : Compte-rendu du conseil communautaire du 14 février 2019

DCM-2019-31 -5.4.1- : INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL
(Délibération transmise, reçue en Préfecture et affichée le 15/04//2019)

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'elle a prises en application de la délibération n°2014-44 du 10 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales :

1. Devis divers et autres engagements financiers :

● **Fonctionnement :**

- ✓ MG PAYSAGE : abattage arbres au cimetière : 1 032 € TTC,
- ✓ ATOUT PEINTRE : peinture suite tags sur divers bâtiments : 744,12 € TTC,

Investissement :

- ✓ OMR IMPRESSION : photocopieur pour accueil mairie : 5 347,00 € HT,
- ✓ HELLIOS : ordinateur + matériel pour accueil mairie : 806 € HT

2. Recrutements :

Madame le Maire informe également le Conseil municipal des recrutements qu'elle a engagés récemment en application de délibérations du Conseil municipal :

- NOURABI Ghizlane : CDD à temps complet du 11 mars 2019 au 10 janvier 2020 au service administratif, en remplacement de Sandrine BOISRAMÉ,
- SOULARD Nicolas : recrutement par voie de mutation à compter du 20 mai 2019 au service administratif, en remplacement de Catherine DONNEUX partant en retraite.

DCM-2019-32 -7.2.1- : BUDGET COMMUNE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITON 2019

Monsieur Éric PERRET, adjoint délégué aux finances, donne connaissance de l'état 1259 portant notification des bases d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019.

Considérant le produit estimatif attendu des impôts directs locaux nécessaire pour assurer l'équilibre du budget ;

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2019 pour un maintien des taux 2018 en 2019 ;

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

✚ **ARRETE** ainsi les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

- Taxe d'Habitation 10,65 % (+0 %)
- Taxe / Foncier Bâti 18,80 % (+0 %)
- Taxe / Foncier Non Bâti 27,08 % (+0 %)


Madame le Maire est chargée de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

DCM-2019-33 -7.1.2- : BUDGET COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Éric PERRET, adjoint délégué aux finances, présente au Conseil municipal les orientations budgétaires communales proposées pour l'année 2019. Il présente ensuite le projet de budget par chapitre, en sections de fonctionnement et d'investissement. Il indique enfin que le budget proposé au vote s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement : 2 718 695,46 €
- En section d'investissement : 2 235 911,57 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

 **ADOPTÉ** le budget primitif 2019 ci-annexé au niveau des chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

DCM-2019-34 -7.1.5- : BUDGET COMMUNE : CREANCE ETEINTE *(Délibération transmise, reçue en Préfecture et affichée le 15/04//2019)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une décision d'effacement de dette suite à rétablissement personnel au bénéfice d'un usager du service Restauration scolaire de Champtocé sur Loire. Elle présente ensuite la liste des factures concernées.

Ce jugement entraînant l'effacement d'une dette de **671,66 €**.

Madame le Maire sollicite le Conseil afin qu'il autorise l'émission d'un mandat de paiement de 671,66 € (*typage ordinaire*) au compte 6542 pour « *créances éteintes* » (Budget Commune).

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à 8 ABSTENTIONS et 4 POUR, le Conseil municipal :

 **ACCEPTE** la proposition formulée.

DCM-2019-35 -7.1.7- : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 2019

Monsieur Éric PERRET rappelle la délibération n°2013-40 du 4 avril 2013 créant au budget primitif d'assainissement pour l'année 2013, un article 6815 « *Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation* » au sein du chapitre 68 « *Dotations aux provisions* » pour faire face aux risques de défaillances avérés de la station d'épuration communale construite il y a une trentaine d'année et aux charges de réparation et de construction d'une nouvelle station d'épuration dans les cinq à dix ans. L'article 6815 est provisionné depuis 2013, le montant total cumulé s'élève à **260 000 €**.

En application du principe de prudence et pour les mêmes motifs, Madame le Maire propose de renouveler le provisionnement à hauteur de 30 000 € en 2019.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✚ **DECIDE** d'approvisionner l'article 6815 à hauteur de 30 000 € en 2019 et de procéder à l'émission d'un mandat sur cet article pour constituer une dotation sur le compte 1581 « *Autres provisions pour risques et charges* » (opération semi-budgétaire) ;
- ✚ **DIT** que cette provision figurera dans l'annexe IV A3.1 du budget primitif de l'assainissement pour 2019 (Eléments du bilan, Etat des provisions).

DCM-2019-36 -7.1.2- : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019

Le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif Assainissement 2019 ci-annexé au niveau des chapitres en section d'exploitation et d'investissement.

Il s'équilibre ainsi :

- En section d'exploitation à : 125 458,23 €
- En section d'investissement à : 219 254,48 €

DCM-2019-37 -7.1.2- : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DES HAUTS-PRES 2019

Le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif Lotissement des Hauts-Prés 2019 ci-annexé au niveau des chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

Il s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement à : 553 536,00 €
- En section d'investissement à : 410 891,75 €

DCM-2019-38 -7.5.1- : CSI : CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN CHALLENGE SENIORS

(Délibération transmise, reçue en Préfecture et affichée le 15/04//2019)

Madame le Maire fait lecture de la convention « *Challenge seniors* » proposée par le CSI, pour la réalisation de cette manifestation le jeudi 25 avril 2019. Différents ateliers seront proposés : gym, exercices de mémoire, etc.

La Commune s'engage à mettre à disposition la MCL à titre gratuit ainsi qu'à participer financièrement à hauteur de 100 €.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✚ **APPROUVE** la convention présentée
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire à la signer

✚ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal 2019

DCM-2019-39 -1.6.1- : AMÉNAGEMENT D'UN BATIMENT MUNICIPAL EN CABINET MÉDICAL ET LOGEMENTS : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

(Délibération transmise, reçue en Préfecture et affichée le 15/04/2019)

Madame le Maire rappelle aux conseillers la délibération n°2019-07 du 21 janvier 2019 approuvant l'aménagement d'un bâtiment municipal selon les modalités suivantes :

- ✚ Aménagement du rez-de-chaussée en cabinet médical permettant d'accueillir deux praticiens ;
- ✚ Aménagement de petits logements à l'étage.

Ce projet est d'une grande importance dans un contexte de désertification des professions médicales et de difficultés de recrutements pour les entreprises locales. En effet, un professionnel de santé a d'ores et déjà sollicité la commune pour s'installer dans l'un des locaux et la présence de nombreuses entreprises sur notre territoire crée des besoins importants et avérés en termes de petits logements, non satisfaits par l'offre privée.

Madame le Maire explique que le maître d'œuvre retenu a achevé l'avant-projet et l'a présenté au groupe de suivi le 20 mars dernier. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 151 000 € HT à ce stade. Des options restent à chiffrer pour éventuellement être incorporées (*climatisation, préau pour vélos*).

Madame le Maire explique que compte tenu du contexte budgétaire contraint, la réalisation d'une telle opération nécessite l'obtention de subventions.

Passées ces précisions, Madame le Maire présente le plan de financement du projet :

DEPENSES			RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC	NATURE	MONTANT HT
ACQUISITION BATIMENT	153 750,00	153 750,00	CONTRAT TERRITOIRES REGION	20 422,00
TRAVAUX	151 000,00	181 200,00	DSIL 35 % ELIGIBLE	112 523,25
MAITRISE D'ŒUVRE	16 745,00	20 094,00	AUTO FINANCEMENT	188 549,75
DEPENSES OPERATION HT		321 495,00	RECETTES OPERATION HT	321 495,00
TVA		33 549,00		
DEPENSES OPERATION TTC		355 044,00		

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ **APPROUVE** l'avant-projet d'aménagement présenté ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les marchés de travaux correspondants ;
- ✚ **ACCEPTE** les modalités de financement du projet d'aménagement d'un bâtiment municipal en maison médicale et logements telles qu'exposées ;
- ✚ **SOLLICITE** l'attribution de la Dotation de l'Etat de soutien à l'investissement local à hauteur de 35% des dépenses éligibles ;

- ✚ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre du Contrat Territoires Région, dans le cadre de la thématique Solidarités humaines et territoriales, pour un montant de **20 422 €**
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

DCM-2019-40 -7.6.2- : CCLLA : ATTRIBUTION DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLE 2019

(Délibération transmise, reçue en Préfecture et affichée le 15/04//2019)

Madame le Maire explique au Conseil que les montants prévisionnels des attributions de compensation 2019 ont fait l'objet d'un examen par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 30 janvier dernier, pour intégrer les transferts de charges. Il convient pour chaque conseil de valider le montant des attributions de compensation prévisionnelle 2019 défini comme ci-dessous :

- négatif : AC négative (la commune verse à la CC) - positif : AC positive (la CC verse à la commune)	AC Fonctionnement	AC investissement	TOTAL AC prévisionnelles 2019
AUBIGNE SUR LAYON	26 985 €	-12 000 €	14 985 €
BEAULIEU SUR LAYON	-58 960 €	-61 686 €	-120 646 €
BELLEVIGNE EN LAYON	-434 497 €	-206 484 €	-640 981 €
BLAISON-SAINT SULPICE	-154 290 €	-129 312 €	-283 602 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	-326 210 €	-418 714 €	-744 924 €
CHALONNES SUR LOIRE	147 910 €	-204 420 €	-56 510 €
CHAMPTOCE SUR LOIRE	354 540 €	-48 052 €	306 488 €
CHAUDEFONDS /LAYON	-81 834 €	-26 865 €	-108 698 €
DENEE	-49 737 €	-50 722 €	-100 459 €
GARENNES SUR LOIRE	-186 614 €	-195 789 €	-382 402 €
POSSONNIERE	-110 339 €	-69 944 €	-180 284 €
MOZE SUR LOUET	-35 487 €	-40 917 €	-76 404 €
ROCHEFORT SUR LOIRE	-197 229 €	-100 524 €	-297 754 €
ST MELAINE SUR	105 029 €	-196 406 €	-91 378 €

AUBANCE			
ST GEORGES SUR LOIRE	-10 265 €	-85 115 €	-95 380 €
ST GERMAIN DES PRES	-22 062 €	-17 979 €	-40 042 €
ST JEAN DE LA CROIX	-7 336 €	-2 852 €	-10 188 €
TERRANJOU	-347 352 €	-204 264 €	-551 616 €
VAL DU LAYON	-44 217 €	-154 892 €	-199 109 €
TOTAL	-1 431 965 €	-2 226 937 €	-3 658 902 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;


VU les compétences de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance ;

VU le rapport et l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 30 Janvier 2019 ;

VU la délibération n°2019-12 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance,

CONSIDERANT que le conseil municipal de chaque commune doit se prononcer sur les charges transférées et les montants prévisionnels des attributions de compensation induits tels qu'ils figurent dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-  **APPROUVE** les montants prévisionnels des attributions de compensation 2019 tels que rapportés et approuvés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

QUESTIONS DIVERSES

- **Prises de vues du château Gilles de Rais :**

L'association Croix de Sable a fait réaliser des prises de vue du château en drone. Le résultat est disponible sur la page Facebook de l'association

- **Changement de date du Conseil : le Conseil du 17 juin est reporté au 24 juin 2019**
- **Prochain Conseil Municipal : lundi 29 avril à 20 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.